

PROFESSIONNELS & ENTREPRISES

CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS ET SERVICES

AU 01/01/2023

MAJ au 01/10/2023

Prix en euros, non assujettis à la TVA,
sauf mention spéciale.

BANQUE POPULAIRE
OCCITANE



la réussite est en vous

AU CŒUR DES TARIFS

La brochure que vous avez entre les mains est destinée à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte). Elle ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Cette brochure peut être modifiée à tout moment dans les conditions prévues par la réglementation. Elle n'est pas limitative.

Pour en savoir plus sur nos tarifs, choisissez le mode d'information qui vous convient le mieux. Plusieurs solutions sont à votre disposition :

■ **en agence** où le dispositif en libre accès vous permet de trouver : brochure tarifaire Particuliers, brochure tarifaire Professionnels & Entreprises, document d'information tarifaire, mini-guides et guides de la Fédération Bancaire Française,

■ **sur notre site Internet** : www.banquepopulaire.fr/occitane
(cliquer sur Tarifs)

■ **par téléphone** auprès des téléconseillers de notre Service Clientèle Alodis, du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h :

- depuis la France, au 05 81 22 00 00 (appel non surtaxé)

- depuis l'étranger, au +(33)5 81 22 00 00 (coût variable en fonction du pays de l'opérateur)

■ **auprès de votre Conseiller Clientèle** habituel qui vous connaît et saura trouver le service le mieux adapté à votre mode de fonctionnement et à votre budget.

N'hésitez pas à nous interroger pour toute information complémentaire, tout conseil. Nous vous remercions de votre fidélité.

Ces tarifs sont applicables aux professionnels et entreprises et susceptibles de variation après une information préalable dans les délais prévus dans la Convention de Compte courant.

Certains tarifs Particuliers sont également applicables aux clients professionnels et entreprises. Les tarifs Particuliers font l'objet d'une brochure spécifique tenue à la disposition de notre clientèle dans tous nos points de vente et sur le site Internet www.banquepopulaire.fr/occitane

TVA

Seules les tarifications suivies de la mention «HT» sont assujetties à la TVA, elles sont susceptibles de varier sans préavis en cas d'évolution de taux de TVA. Dans ces cas-là, la TVA (au taux normal : 20%, taux en vigueur au 1^{er} janvier 2023) est à rajouter.

SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	4
Ouverture, transformation, clôture	
Services bancaires de base	
Relevés de compte	
Principales dates de valeur	
Tenue de compte	
Services en agence	
BANQUE À DISTANCE	7
Par internet	
Par télétransmission	
Par téléphone	
Autres services liés à l'utilisation d'internet - Sécurisation des transactions	
Offre retirée de la commercialisation	
OPÉRATIONS DE PAIEMENT	9
Cartes	
Echange de monnaie sur un automate	
Virement SEPA	
Prélèvement SEPA / TIP SEPA	
Effet de commerce	
Chèques	
Offres retirées de la commercialisation	
OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT	12
Espèces	
Équipement monétique	
Commerce électronique	
Virement SEPA	
Avis de prélèvement SEPA	
Effet de commerce - Lettre de change relevé - Billet à ordre	
Offre retirée de la commercialisation	
COTISATION À UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICES	14
Forfait	
Conventions	
Offres retirées de la commercialisation	
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	15
Commission d'intervention	
Opérations particulières	
Incidents de paiement	
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	17
Facilité de caisse et/ou découvert	
Financement du cycle d'exploitation	
Cautions bancaires	
Crédits d'investissement	
Interventions sur dossiers de prêt	
Garanties	
Autres prestations	
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	20
Assurer vos moyens de paiement	
Protéger votre famille et votre entreprise	
Préparer votre retraite	
Bénéficiaire de garanties de santé complémentaires	
Protéger et motiver vos salariés	
Assurer la pérennité de votre entreprise	
Bénéficiaire d'une assistance en cas de sinistre ou d'incident	
Protéger vos biens et votre exploitation	
Offres retirées de la commercialisation	
INGÉNIERIE SOCIALE ET FINANCIÈRE	22
AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES	22
OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL	23
EXPRIMER UNE RÉCLAMATION	26

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture de compte Gratuit
- Clôture de compte Gratuit
- Service d'aide à la mobilité bancaire Gratuit

SERVICES BANCAIRES DE BASE

- Services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L.312-1 du même code Gratuit

Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services. Les Services Bancaires de Base se composent des produits et services suivants :

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- un changement d'adresse par an
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- la domiciliation de virements bancaires
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires
- les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- des moyens de consultation à distance du solde du compte
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- la réalisation des opérations de caisse.

RELEVÉS DE COMPTE

- **Relevé de compte électronique :**

- mensuel, par quinzaine, décadaire ou journalier Gratuit
- option envoi en version électronique et version papier du même relevé (ce service n'est plus commercialisé.) par mois 3,00 €

(cf. rubrique BANQUE À DISTANCE, uniquement disponible dans le cadre de votre abonnement Internet)

- **Relevé de compte papier :**

- mensuel Gratuit
- par quinzaine par mois 2,35 €
- décadaire par mois 3,50 €
- journalier par mois 19,90 €

- **Relevé des intérêts courus de compte à terme :**

- périodicité trimestrielle par an 20,00 €
- périodicité semestrielle par an 15,00 €
- périodicité annuelle par an 5,00 €
- hors abonnement à la demande par demande 15,00 €

- **Envoi mensuel de relevé de compte en braille** Gratuit

CONSEIL

Nos clients soucieux de la préservation de l'environnement peuvent recevoir leurs relevés sur support informatique via *CyberPlus*, notre site de banque à distance. Pour plus d'informations, reportez-vous à la rubrique BANQUE A DISTANCE.

PRINCIPALES DATES DE VALEUR (PAR RAPPORT À LA DATE D'OPÉRATION)

RETRAITS D'ESPÈCES

- **Au guichet ou à un distributeur automatique de billets** Jour

RÈGLEMENTS

- **Paiement par chèque** Jour
- **Émission de virement** Jour
- **Effet de commerce débité** Jour - 1

ESCOMPTE COMMERCIAL

- **Remise d'effet(s) de commerce**
par rapport à la date de remise à l'escompte Jour + 1

ENCAISSEMENTS

- **Remise d'espèces** : jour ouvré⁽¹⁾ de la réception des fonds ou, au plus tard, jour ouvré⁽¹⁾ suivant
- **Remise carte bancaire** : jour ouvré⁽¹⁾ au cours duquel le montant du paiement par carte est crédité sur le compte de la Banque Populaire Occitane
- **Prélèvement remis ou émis** : jour ouvré⁽¹⁾ au cours duquel le montant du prélèvement est crédité sur le compte de la Banque Populaire Occitane
- **Remise d'effet(s) de commerce** :
 - plus de 7 jours ouvrés⁽¹⁾ avant échéance, par rapport à la date d'échéance Jour + 2
 - moins de 7 jours ouvrés⁽¹⁾ avant échéance, par rapport à la date de remise Jour + 10 minimum
- **Virement reçu** : jour ouvré⁽¹⁾ au cours duquel le montant du virement est crédité sur le compte de la Banque Populaire Occitane
- **Remise de chèque(s) à l'encaissement** :
 - en compte courant Jour + 1 ouvré⁽¹⁾⁽²⁾
 - en compte d'attente à l'encaissement Jour + 10 ouvrés⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾

CONSEIL

Effectuez vos remises de chèque(s) le matin ou avant 15 heures l'après-midi pour une comptabilisation le jour de la remise.

TENUE DE COMPTE

- **Frais de tenue de compte**
 - entrepreneur individuel par trimestre 27,70 €
 - société par trimestre 41,20 €
 - association par trimestre 26,90 €

Ce montant représente la partie fixe de la prestation de gestion administrative et comptable liée au compte.

INFO

Un arrêté de compte est réalisé à la fin de chaque trimestre et donne lieu à la facturation des commissions découlant de son fonctionnement.

- **Commission de compte** (sur le cumul des débits) :
 - taux maximum 0,103%
 - avec un minimum par trimestre 15,50 €

La commission de compte est calculée sur les opérations passées au débit du compte (hors placements et frais).

AVANTAGE

Pour simplifier votre gestion quotidienne, optez pour le forfait de fonctionnement qui regroupe commission de compte et frais de tenue de compte et vous permet de régler une mensualité connue à l'avance et adaptée à votre activité.

Le forfait est réservé exclusivement aux clients Professionnels jusqu'à 3 millions d'euros de flux annuels débiteurs. Reportez-vous à la rubrique OFFRE GROUPEE DE SERVICES pour en savoir plus sur cette offre.

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques). (2) Date de valeur appliquée par rapport à la date de comptabilisation de la remise de chèque(s). (3) 60 jours pour défaut de conformité.

- **Commission de suivi** par trimestre **240,00 €**

Cette commission rémunère le suivi spécifique du risque et la gestion administrative et comptable des comptes, créditeurs ou débiteurs, en situation(s) particulière(s) :

- comptes débiteurs plus de 60 jours en valeur dans le trimestre
- comptes NPAI (N'habite Pas à l'Adresse Indiquée) durant plus de 6 mois.

- **Derniers comptes annuels non communiqués**

(bilan, compte de résultat, liasse fiscale....) Bilan jamais délivré ou non délivré dans les 9 mois qui suivent l'échéance. **51,50 €**

- **Frais de tenue de compte courant inactif** par an **30,00 €⁽¹⁾**

(compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)

dans la limite du solde créditeur du compte

- **Commission annuelle d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable du client.** À partir de **35,00 €**

Prélevée une fois par an, elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

AVANTAGE

Les clients détenteurs de la convention RYTHMEO, peuvent, sous conditions, bénéficier d'une réduction de la commission annuelle d'actualisation du dossier de fonctionnement.

SERVICES EN AGENCE

- **Frais de recherche et de réédition de documents :**

- copie de chèque débité en compte par document **8,75 € HT**
- copie d'une remise de chèque par document **8,75 € HT**
- extrait de compte mensuel par mois **8,75 € HT**
- autre recherche par écriture **8,75 € HT**

- **Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque** **Gratuit**

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel.

BANQUE À DISTANCE

PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE ET TABLETTE)

• Abonnement à des services de banque à distance⁽¹⁾ :

(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

- **Cyber Consultation⁽²⁾** Gratuit
Abonnement permettant de consulter ses comptes et contrats signés sur Internet.
- **Cyber Basic⁽²⁾** par mois 6,00 €
Abonnement permettant de consulter ses comptes sur Internet, d'effectuer des virements SEPA et gérer des utilisateurs délégués.
- **Cyber Medium⁽²⁾** par mois 12,00 €
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet, d'effectuer des virements SEPA⁽³⁾, administratifs, fiscaux et internationaux et gérer des utilisateurs délégués.
- **Cyber Premium⁽²⁾** par mois 22,00 €
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet, d'émettre des prélèvements, lettres de change relevés, virements SEPA⁽³⁾, administratifs, fiscaux et internationaux, gérer des utilisateurs délégués et remises de fichiers.

AVANTAGE

• **Associations : bénéficiez d'une réduction de 50 % sur les abonnements Cyber Basic et Cyber Medium**

• **Offre de Bienvenue : bénéficiez de 3 mois d'abonnement gratuit Cyber Premium**

• Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte (Mise en place par CyberPlus Entreprise) :

- par e-mail Gratuit
- par SMS par alerte reçue 0,21 €

• Demande de confirmation de virement :

- par e-mail Gratuit
- par SMS par confirmation reçue 0,30 €

• **Turbo Mail** : relevé de compte par messagerie par mois 2,70 €

PAR TÉLÉTRANSMISSION (ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES)

EBICS T OU TS⁽⁴⁾

- **Simple signature** par mois 55,00 € HT
- **Habilitations avancées** par mois 90,00 € HT
- **Paramétrage habilitations avancées** 590,00 € HT

Inclus dans le pack EBICS T/Ts : un abonnement télétransmission EBICS T/Ts, un certificat numérique, un abonnement CyberPlus EBICS et l'assistance.

SWIFTNET⁽⁴⁾

- **Abonnement** par mois 150,00 € HT

SOLUTIONS DE GESTION DES FLUX BANCAIRES

- **Logiciel Turbo Suite Entreprise Pack essentiel⁽⁵⁾** par mois 40,00 € HT
- **Suite Entreprise.com⁽⁴⁾⁽⁵⁾** par mois 40,00 € HT
 - option Gestion du Risque Commercial – Ellisphère niveau I par mois 10,00 € HT
 - option Suite Connect Inclus
 - option Diamond⁽⁶⁾ (commission à l'opération DIAMOND* - mode Saas ou API)
 - demande de vérification d'un IBAN Français / d'un IBAN Etablissement Etranger adhérent Sepamail
 - Service "high" 0,50 € HT
 - Service "low" 0,35 € HT
- **Suite Mobile⁽⁷⁾** (compris jusqu'à 3 mobiles dans le logiciel Turbo Suite Entreprise Pack essentiel, dans Suite Entreprise.com et dans Suite Connect)
au-delà par mobile et par mois 10,00 € HT
- **Frais de paramétrage ou d'intervention sur site** 750,00 € HT

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet. (3) SEPA : Single Euro Payments Area (voir détail à la rubrique OPERATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL). (4) Hors coût de connexion. (5) Mise à jour et contrat de maintenance. (6) Raccordement de Diamond à une API – Frais d'installation « nous consulter » (7) Hors coût de connexion. (*) Ces frais sont payable mensuellement à terme échu.

INFO

Nos tarifs incluent les demandes de mise en place et de modification des solutions, les formations des utilisateurs et l'assistance à distance.

PAR TÉLÉPHONE

• **Frais d'utilisation des services de banque à distance⁽¹⁾** (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) **par serveur vocal *Tonalité Plus***

- depuis la France composez le **0 801 010 031** **Service gratuit + prix appel**

- depuis l'étranger composez le +33 5 32 81 05 01 **Appel non surtaxé**

INFO

Tonalité Plus permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.

• **Service clientèle Alodis :**

composez le 05 81 22 00 00

Appel non surtaxé

**AUTRES SERVICES LIÉS À L'UTILISATION D'INTERNET
SÉCURISATION DES TRANSACTIONS**

• **Suite Connect** par mois **10,00 € HT**

L'offre Suite Connect permet l'agrégation de comptes, ainsi que la gestion de trésorerie multicomptes, à travers le service d'initiation de virements. Suite Connect est accessible via Cyber ou Suite Entreprise.com pour les clients équipés de ces services

- Avec détention d'un abonnement Cyber par mois **5,00 € HT**

- Avec détention d'un abonnement Suite Entreprise.com **Inclus**

- Option Gestion du Risque Commercial – Elliphère niveau I

par mois **10,00 € HT**

• **Certificat numérique C@rteurope**

Les certificats numériques permettent de sécuriser davantage vos opérations de banque à distance (Cyberplus et télétransmission EBICS) et vos téléprocédures

Certificat exclusivement réservé aux clients ayant souscrit un abonnement EBICS.

par certificat **250,00 € HT**

• **Sécur'Pass PRO**

Gratuit

Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.

• **Pass CyberPlus :**

(Associé à la carte bancaire dédiée, le Pass CyberPlus permet de générer un mot de passe dynamique et à usage unique à des fins d'authentification forte)

- le lecteur **8,33 € HT**

- remplacement du lecteur en cas de dysfonctionnement **Gratuit**

- remplacement en cas de perte, d'usage non conforme par le client

ou demande de lecteur supplémentaire par lecteur **8,33 € HT**

• **Carte Pass CyberPlus :**

- la 1^{ère} carte **Gratuit**

- remplacement de carte en cas de dysfonctionnement **Gratuit**

- remplacement en cas de perte, d'usage non conforme par le client

ou demande de carte supplémentaire par carte et par an **10,00 €**

• **e-document PRO**

Gratuit

Service permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs aux comptes bancaires, crédits et comptes d'instrument financiers au format électronique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.

OFFRE RETIRÉE DE LA COMMERCIALISATION

• **Turbo Fax** (extrait de compte bi-hebdomadaire) par mois **16,00 €**

INFO

• **Vous n'êtes pas détenteur d'une carte bancaire Banque Populaire Occitane. La carte Pass CyberPlus vous permet d'utiliser le lecteur Pass CyberPlus pour sécuriser vos opérations sur Internet.**

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES (HORS OFFRES GROUPEES DE SERVICES)

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le débit global de vos paiements sera effectué en fin de mois). Les cartes Visa ou Mastercard (les produits MasterCard ne sont plus commercialisés) Internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger. En cas de perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte, faites immédiatement opposition soit directement sur votre application mobile dans votre espace *CyberPlus*, soit en appelant le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) 7 jours/7, 24h/24.

AVANTAGE

Les clients détenteurs de conventions de relation peuvent, sous conditions, bénéficier de réductions sur les cotisations cartes. Le repère  signale les cartes bénéficiant des avantages suivants :

- Réduction de 30 % à partir de la 2^{ème} carte de même niveau sur le même compte.
- Offres partenaires : vous bénéficiez de réductions en effectuant vos règlements par carte auprès de fournisseurs référencés (liste disponible sur www.visabusiness.fr).

Pour acheter sur Internet en toute sécurité, le service e-Carte Bleue est disponible gratuitement avec les cartes Visa Business Electron (ce produit n'est plus commercialisé), Business Start, Business, Gold Business et Platinum Business. Demandez-le à votre Conseiller Clientèle.

• Carte Déposia

Gratuit

La carte Déposia permet au porteur de déposer des espèces dans nos automates en toute sécurité. Cette carte ne permet ni les paiements ni les retraits.

CARTES DE PAIEMENT INTERNATIONALE À AUTORISATION SYSTÉMATIQUE (COTISATION ANNUELLE)

À DÉBIT IMMÉDIAT

- Carte Visa Business Start  56,00 €

CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE (COTISATION ANNUELLE)

À DÉBIT IMMÉDIAT

À DÉBIT DIFFÉRÉ*

- | | | |
|--|----------|----------|
| • Carte Visa Business  | 57,00 € | 57,00 € |
| • Carte Visa Gold Business  | 135,00 € | 135,00 € |
| • Carte Visa Platinum Business  | 220,00 € | 220,00 € |

INFO

Votre fidélité récompensée : plus vous utilisez votre carte Business (Gold Business et Platinum Business), plus la cotisation annuelle de votre carte diminue ! Pour en savoir plus, consultez les conditions générales sur le site www.banquepopulaire.fr/occitane

• Service e-Carte Bleue

Gratuit

• Cotisation cartes Visa Corporate et Visa Gold Corporate

Nous consulter

SERVICES LIÉS À VOTRE CARTE

- | | |
|--|---------|
| • Réédition du code confidentiel de la carte | 15,00 € |
| • Consultation du code confidentiel de la carte via l'application mobile Banque Pop | Gratuit |
| • Refabrication de carte en cas d'usage non conforme par le client (détérioration, blocage puce par client...) | 10,00 € |
| • Création, remplacement de carte ou réédition de code confidentiel en urgence | 23,80 € |
| • Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux | Gratuit |

* Conditions du débit différé : les paiements présentés à la banque jusqu'au dernier jour ouvré du mois sont débités le dernier jour ouvré du mois

- **Modification du plafond de retrait et/ou de paiement de la carte :**
 - en agence par demande 15,00 €
 - via l'application mobile Banque pop** Gratuit
- **Retrait en euros à un Distributeur Automatique de Billet Banque Populaire (DAB) et Point Argent** Gratuit

AVANTAGE Exonération des commissions liées aux retraits d'espèces aux Distributeurs Automatiques de Billets d'autres banques pour les cartes Visa Gold Business, Visa Platinum Business, Visa Corporate, Visa Gold corporate.

- **Frais par retrait d'espèces :**
(cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement)
 - les 3 premiers retraits par mois et par carte Gratuit
 - à partir du 4^{ème} retrait dans le mois par retrait 1,30 €
(gratuit pour les Visa Gold Business, Platinum Business, Corporate, Gold Corporate)

ÉCHANGE DE MONNAIE SUR UN AUTOMATE

- clients Gratuit
- non clients Voir tableau ci-dessous

	Pièces								Billets
	2,00€	1,00€	0,50€	0,20€	0,10€	0,05€	0,02€	0,01€	5,00€
Nombre de pièces par rouleaux	25	25	40	40	40	50	50	50	
Montant d'un rouleau	50,00€	25,00€	20,00€	8,00€	4,00€	2,50€	1,00€	0,50€	
Commission non clients	1,30€	0,70€	0,50€	0,20€	0,10€	0,10€	0,10€	0,10€	0,20€

VIREMENT SEPA⁽¹⁾

Gagnez du temps et réduisez le coût de vos transactions en les réalisant par CyberPlus ou par télétransmission.

- **Frais par virement occasionnel externe⁽²⁾ :**
 - par télétransmission ou par CyberPlus par virement 0,20 €
 - au guichet de votre agence par virement 5,00 €
- **Frais de mise en place d'un virement permanent** Gratuit
- **Frais par virement permanent externe⁽²⁾ :**
 - avec mise en place par CyberPlus par virement 0,20 €
 - avec mise en place au guichet de votre agence par virement 1,50 €
 - modification ou annulation Gratuit
- **Virement social, fiscal ou orienté trésorerie :**
 - par télétransmission ou par CyberPlus par virement 8,00 €
 - saisi en agence par virement 14,70 €
- **Demande d'annulation d'un virement SEPA après exécution :**
(erreur client) par virement 4,60 €
maximum 46,00 €
- **Demande de recherche de virement SEPA émis⁽³⁾** par demande 25,00 € HT

VIREMENT SCT JOUR

- **Emission d'un virement par télétransmission exécuté dans le délai d'une heure⁽⁴⁾** par virement 0,60 €

** Modification limitée à 3 fois dans une année civile pour une durée de 30 jours. 1) Voir détail zone SEPA à la rubrique OPERATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL. (2) Un virement externe est à destination d'un compte tenu dans un autre établissement bancaire. (3) Pour les demandes de recherche sur une opération de paiement mal exécutée, les frais de recherches ne sont pas facturés au client. (4) Le service est disponible du lundi au vendredi de 3h00 à 20h30, jours fériés exclus. Sous réserve de disponibilité du service.

VIREMENT SEPA INSTANTANÉ

- **Émission d'un virement SEPA instantané** (Instant Payment) **occasionnel** (via l'application mobile et Internet) :
 - jusqu'à 5 000 € par virement 1,00 €
 - au delà de 5 000 € et jusqu'à 30 000 € par virement 3,00 €
 - au delà de 30 000 € et jusqu'à 100 000 € par virement 10,00 €

CONSEIL

Pour diminuer vos coûts et vous assurer une prestation de qualité, préférez un service de banque à distance (Internet) ou de télétransmission (EBICS en remplacement de vos supports papier).

PRÉLÈVEMENT SEPA / TIP SEPA

- **Frais de prélèvement SEPA :**
 - frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA **Gratuit**
 - frais par paiement d'un prélèvement SEPA **Gratuit**
- **Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA interentreprises** par mandat 10,00 €
- **Frais d'opposition sur prélèvement SEPA avant exécution** (révocation d'une échéance de prélèvement) **Gratuit**
- **Frais d'opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA** (retrait du consentement) 23,75 €

EFFET DE COMMERCE

- **Effet domicilié à payer, paiement d'une domiciliation** **Gratuit**

CHÈQUES*

- **Paiement d'un chèque** **Gratuit**
- **Frais d'envoi de chéquier à domicile en courrier simple** 1,20 € HT
- **Frais d'envoi de chéquier 40 formules à domicile en recommandé** 6,80 € HT
- **Frais d'envoi de chéquier 60 formules à domicile en recommandé** 8,30 € HT
- **Frais d'émission d'un chèque de banque** 15,30 €
- **Frais de confection de lettres chèques personnalisées** Sur devis
- **Frais d'opposition sur chèque(s) par l'émetteur** par an 20,00 €
- **Frais d'opposition sur chéquier(s) par l'émetteur** par an 33,00 €

* Envoi d'un SMS d'information lors de l'expédition du chéquier.

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

Les produits ci-dessous ne sont plus commercialisés (cotisation annuelle) :

- **Carte Visa Business Electron** par an 35,00 €
- **Carte Business Card à débit immédiat ou différé** par an 80,00 €
- **Service Cartego** (tarif forfaitaire distinct de la cotisation annuelle de la carte bancaire et prélevé une fois par an ou à chaque changement de visuel) :
 - visuel personnalisé ou logo de l'entreprise 8,00 €
- **DuoPlus Pro** par an 40,80 €

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

ESPÈCES

- **Versement d'espèces :**
 - supérieur à 30,00 € **Gratuit**
 - inférieur ou égal à 30,00 €
 - les 4 premiers versements par mois et par compte **Gratuit**
 - à partir du 5^{ème} versement dans le mois et par compte
par opération **4,00 €**
- **Versements multiples :**
 - les 44 premiers versements par mois et par compte **Gratuit**
 - à partir du 45^{ème} versement dans le mois et par compte
par versement **4,00 €**

ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

- **Location de Terminal de Paiement Électronique (TPE)** Nous consulter
- **TPE + Éditeur-lecteur de chèques** Nous consulter
- **TPE SESAM-Vitale** Nous consulter
- **Livraison sur site** **Gratuit**
- **Forfait installation ou dépannage sur site** **72,00 € HT**
- **Paiement en 3 ou 4 fois** Nous consulter
- **Logiciel privé** par mois **5,00 € HT**
- **Logiciel sans contact** **Gratuit**
- **FID PRO** (solution de connaissance et fidélisation clients) :
 - frais d'inscription **150,00 € HT**
 - abonnement standard par mois **49,00 € HT**
 - abonnement premium par mois **79,00 € HT**
- **Commissions sur chiffre d'affaires cartes bancaires** Nous consulter
- **Forfait monétique santé paiement de proximité** Nous consulter
- **Forfait petits remettants mono-bancarisés paiement de proximité :**
 - minimum par mois **1,00 €**
 - maximum par mois **3,00 €**
- **Traitement manuel de télécollecte** par facturette **0,50 €**

AVANTAGE

• Pour vos TPE, bénéficiez d'une prestation «Tout en Un» sans surprise, comprenant assistance, maintenance, consommables et logiciel sans contact sur une large gamme de matériels.

• Offre de Bienvenue : 3 mois de location gratuite TPE ou TPE + Editeur-lecteur de chèque.

CONSEIL

Professionnels de la santé, demandez un diagnostic personnalisé Monexpert.

COMMERCE ÉLECTRONIQUE

Solutions de paiement électronique sécurisé à disposition du commerçant pour les paiements par carte bancaire issus de la vente à distance. De nombreuses options sont possibles. Pour en savoir en plus, contactez votre conseiller.

- **CyberPlus Paiement Express :**
 - forfait d'inscription et d'assistance à l'installation **75,00 € HT**
 - abonnement par mois **10,00 € HT**
- **CyberPlus Paiement Net :**
 - forfait de mise en place du certificat **200,00 € HT**
 - abonnement (avec option "contrôle risque" incluse) par mois **26,00 € HT**

- **CyberPlus Paiement Access :**
 - forfait de mise en place du certificat 75,00 € HT
 - abonnement par mois 10,00 € HT
- **CyberPlus Paiement Mix** Nous consulter
- **Services optionnels** Nous consulter

VIREMENT SEPA (1)

- **Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent** **Gratuit**

AVIS DE PRÉLÈVEMENT SEPA (1)

- **Demande d'Identifiant Créancier SEPA (ICS)** par opération 95,00 € HT
- **Remise de prélèvements SEPA :**
 - sur support papier
 - par remise 15,00 €
 - par prélèvement 5,00 €
 - par télétransmission (prélèvements SEPA et SEPA Interentreprises)
 - ou par Internet (prélèvements SEPA) par remise **Gratuit**
 - par prélèvement 0,40 €
- **Annulation d'un prélèvement SEPA ou SEPA Interentreprises :**
 - support télétransmission ou Internet
 - par opération 0,40 €
 - maximum 40,00 €
 - support papier
 - par opération 5,00 €

EFFET DE COMMERCE

LETTRE DE CHANGE RELEVÉ (LCR) / BILLET À ORDRE (BOR)

- **Traitement des remises LCR/BOR :**
 - par télétransmission ou par Internet
 - par remise **Gratuit**
 - par effet 0,40 €
- **Présentation à l'acceptation, retour non accepté, réclamé, prorogé, non rentré d'acceptation, modification RIB de LCR, retour d'effet au client**
(RIB du tiré erroné) 16,25 €
- **Réclamation d'un effet en recouvrement** 32,40 €

CONSEIL

Pour diminuer vos coûts et vous assurer une prestation de qualité, préférez un service de banque à distance (Internet) ou de télétransmission (EBICS) en remplacement de vos supports papier.

OFFRE RETIRÉE DE LA COMMERCIALISATION

- **Traitement des remises LCR/BOR :**
 - sur support papier
 - par remise 15,00 €
 - par effet 5,00 €

(1) Voir détail zone SEPA à la rubrique OPERATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

FORFAIT

- Forfait de fonctionnement

Nous consulter

AVANTAGE

Le forfait de fonctionnement est intégrable à votre convention de relation pour bénéficier d'une réduction tarifaire supplémentaire et profiter de tous les produits et services de la gestion quotidienne à tarif préférentiel.

CONVENTIONS

INFO

Une offre groupée de services personnalisable est destinée à faciliter votre gestion quotidienne et à vous faire bénéficier d'une tarification simplifiée et avantageuse. Évolutive, elle permet également d'accompagner au mieux votre activité. Facturée mensuellement, son coût total dépend des produits et services souscrits.

- Pour les professionnels : convention RYTHMEO AGRI, RYTHMEO LIBERAL, RYTHMEO PRO

Nous consulter

Elle inclut notamment un compte courant professionnel, la gestion de vos comptes en ligne (abonnement aux services de banque à distance), la sécurisation de vos moyens de paiement avec SécuriPro, l'authentification forte et les relevés de compte mensuels.

AVANTAGE

Avec RYTHMEO, vous bénéficiez de conditions tarifaires préférentielles sur les options (forfait de fonctionnement, moyens de paiement...) et vous profitez de services offerts.

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

Les conventions ci-dessous ne sont plus commercialisées :

- Convention de relation FRÉQUENCE AGRI (agriculteurs)
- Convention de relation FRÉQUENCE LIBÉRALE (professions libérales)
- Convention de relation FRÉQUENCE PRO (artisans, commerçants)

Nous consulter

Nous consulter

Nous consulter

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

- Par opération 16,00 €
- Plafond mensuel 60 opérations

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...). Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS COM INTERVENTION.

CONSEIL

Pour éviter les commissions d'intervention pour paiement insuffisamment provisionné, veillez à conserver en permanence votre solde créditeur ou, le cas échéant, dans la limite de votre découvert autorisé.

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur 10 % du montant de la créance
plafond fixé à 100,00 €
- Frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire 10 % du montant de la créance
maximum 184,00 €
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé **Gratuit**

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision⁽¹⁾ max 1/jour 15,00 €

Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques.

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :
 - montant inférieur ou égal à 50,00 € 14,00 €⁽²⁾
 - montant supérieur à 50,00 € 34,00 €⁽²⁾

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour la régularisation, et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FORFAIT CHEQUE REJETE.

INFO

- Nous vous rappelons que la loi prévoit qu'un chèque ne peut être émis que si le compte présente la provision nécessaire et préalable.
- La lettre d'information préalable pour chèque sans provision vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques.
- Conséquence de l'émission d'un chèque sans provision : il s'agit là d'un événement grave, car le rejet d'un chèque sans provision entraîne immédiatement votre inscription au Fichier Central des Chèques (FCC) à la Banque de France et une interdiction pour vous (et éventuellement pour les autres cotitulaires) d'émettre des chèques pour une durée de 5 ans (loi NRE du 15 mai 2001). L'interdiction bancaire, lorsqu'elle intervient, est donc générale. Elle s'applique à tous vos comptes, même dans d'autres banques. Néanmoins, vous pouvez, pendant cette période, régulariser votre situation à tout moment, ce qui a pour effet de lever l'interdiction bancaire.

- Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire 52,50 €
- Chèque remis et retourné impayé pour motif autre que sans provision 16,25 €
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques 30,00 €
- Frais de levée d'interdiction Banque de France à l'initiative d'une autre banque 17,20 €
- Frais de gestion de compte en incident (interdiction bancaire émise par un autre établissement) par trimestre 100,00 €

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet (2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

INCIDENTS LIÉS AUX AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

• Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision:

(y compris échéance de prêt)⁽¹⁾

- | | |
|---------------------------------------|------------------------|
| - montant inférieur à 20,00 € | Montant de l'opération |
| - montant supérieur ou égal à 20,00 € | 4,00 € ⁽²⁾ |

A compter du 1^{er} février 2023, les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

• Frais de rejet d'un virement ou d'un TIP SEPA pour défaut de provision⁽¹⁾ :

- | | |
|---------------------------------------|------------------------|
| - montant inférieur à 20,00 € | Montant de l'opération |
| - montant supérieur ou égal à 20,00 € | 4,00 € ⁽²⁾ |

• Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision⁽¹⁾ :

- | | |
|---------------------------------------|------------------------|
| - montant inférieur à 20,00 € | Montant de l'opération |
| - montant supérieur ou égal à 20,00 € | 4,00 € ⁽²⁾ |

INFO

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément. Sur l'extrait de compte, les libellés utilisés sont : FRAIS PRÉLÈVEMENT IMPAYÉ et FRAIS VIR PER NON EXECUT.

• Rejet d'effet pour défaut de provision	20,00 €
• Rejet d'effet pour demande de prorogation ou paiement partiel du tiré	20,00 €
• Rejet d'effet pour autres motifs	16,25 €
• Réception d'un prélèvement ou TIPSEPA impayé	12,25 €
• Réception d'un effet impayé	16,25 €
• Frais de blocage de la carte par la banque en cas d'usage abusif	Gratuit
• Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	82,00 €
• Impayé international Carte Bancaire	82,00 €
• Impayé France Carte Bancaire	25,00 €

(1) Quelles que soient la devise et la destination de l'opération (2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Après étude de votre dossier par la Banque populaire et sous réserve de son acceptation.

FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT

• Frais de mise en place d'une ligne court terme :

- frais de dossier	par an	1%
- minimum	par dossier	50,00 €
- maximum	par dossier	1000,00 €

DÉCOUVERT DU COMPTE CONVENU ET FORMALISÉ

• Frais d'une autorisation temporaire (durée d'utilisation du découvert inférieure ou égale à 60 jours)

- jusqu'à 10 000 €	par autorisation	50,00 €
- de 10 001 € à 40 000 €	par autorisation	100,00 €
- de 40 001 à 100 000 €	par autorisation	150,00 €
- au delà de 100 001 €	par autorisation	250,00 €

• Intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel TBB⁽²⁾ + 5,75 %

DÉPASSEMENT DU DÉCOUVERT AUTORISÉ

Le calcul des intérêts débiteurs s'applique selon les mêmes modalités que celles appliquées dans le cadre de l'autorisation de découvert convenue et formalisée. A cela s'ajoutent des intérêts différentiels de 10 % appliqués sur le montant du dépassement de l'autorisation de découvert et pondérés de la durée de dépassement.

DÉCOUVERT DU COMPTE NON AUTORISÉ

INFO

Les intérêts débiteurs sont perçus par la banque lorsque le compte présente un solde débiteur pendant un ou plusieurs jours.

Lorsqu'un indice de référence est retenu pour la détermination du taux d'un découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

• Intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel TBB⁽²⁾ + 5,75 %

• Commission de dépassement 10,00 %

En l'absence de découvert autorisé ou au-delà du découvert accordé, le taux applicable au solde débiteur du compte est majoré de 10 points.

COMMISSION DE PLUS FORT DÉCOUVERT

• Commission calculée sur la somme des trois plus forts découverts en valeur de chaque mois du trimestre 0,10%

Le TEG réel sera indiqué sur le relevé trimestriel de compte courant. Le cas échéant, ce taux est écrêté pour respecter le plafond du taux réglementaire⁽³⁾ en vigueur.

Pour exemple : avec une utilisation de découvert autorisé de 1 000 € pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 13,75%, le TEG ressort à 13,93% eu égard au taux d'usure en vigueur au 2^{ème} trimestre 2022 (TEG calculé hors intérêt différentiel et hors commission du plus fort découvert).

FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION

ESCOMPTE DE CRÉANCES COMMERCIALES

- Minimum d'intérêts TBB⁽²⁾ + 4%
- Minimum forfaitaire perçu, par effet inférieur à 800 € 6,00 €
- Maximum : taux plafonné au seuil de l'usure en vigueur

L'intérêt d'escompte est référencé à notre Taux de Base⁽²⁾.

Les intérêts sont calculés sur la base du montant nominal de l'effet en fonction du nombre de jours précédents l'échéance, avec application d'un minimum de 10 jours.

(1) Hors TEG selon l'article R 314-9 du code de la Consommation. (2) Taux de Base Bancaire de la Banque Populaire Occitane applicable au 1^{er} janvier 2023 : 8,00%. Ce taux est susceptible d'évolution. (3) Taux plafond dit « Taux d'usure » calculé par la Banque de France publié trimestriellement au Journal Officiel. Ce taux est disponible dans nos agences et sur notre site www.banquepopulaire.fr/occitane

INFO

Par principe et sauf convention contraire, nous convenons avec nos clients du fonctionnement créateur du compte courant. Pour éviter des incidents de paiement qui leur seraient préjudiciables, la banque peut accepter exceptionnellement d'honorer les valeurs présentées, malgré le défaut de provision, faisant passer ainsi le compte débiteur.

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (LOI DAILLY)

• Minimum d'intérêts	TBB ⁽¹⁾ + 4%
• Convention cadre	115,00 €
• Commission de notification de marché	65,00 €
• Commission de notification de facture	13,00 €
• Commission de notification de cession en garantie (dont CAMPAGRI)	13,00 €
• Commission de service par avance sur marché cédé	13,00 €
• Commission de service par avance sur facture cédée	13,00 €
• Prorogation	35,00 €
• Avenant ou mainlevée sur marché cédé	30,00 €

GESTION DU POSTE CLIENTS

• Affacturage	Nous consulter
• Assurance crédit	Nous consulter

INFO

Le recours à nos solutions de gestion du poste clients vous permet de financer votre activité et de vous développer en toute sécurité (information commerciale, assurance-crédit, affacturage).

CAUTIONS BANCAIRES**COMMISSIONS PRORATA TEMPORIS**

• Cautions sur marchés, avals sur effets, cautions fiscales, cautions en douanes (prélevé par trimestre)	annuel	3,00%
--	--------	-------

FRAIS FIXES DE DÉLIVRANCE

• Cautions sur marchés, avals sur effets ou cautions standard	par acte	50,00 €
• Autres cautions	par acte	110,00 €

(Caution carrière-Garantie financière-Caution d'actif Passif...)

AUTRES FRAIS FIXES

• Dénonciation	70,00 €
• Mainlevée	70,00 €
• Modification	70,00 €

CRÉDITS D'INVESTISSEMENT**INFO**

Des solutions de financement personnalisées pour vous accompagner dans tous vos projets de création, développement, reprise.

COMMISSIONS DE DOSSIER

• Prêt d'équipement (sans garantie de Société de Caution Mutuelle) et prêt non bonifié à l'agriculture :	
- en pourcentage du montant	0,75%
- minimum	200,00 €
• Prêt d'équipement (avec garantie de Société de Caution Mutuelle) :	
- en pourcentage du montant	0,50%
- minimum	200,00 €

(1) Taux de Base Bancaire de la Banque Populaire Occitane applicable au 1^{er} janvier 2023 : 8,00%. Ce taux est susceptible d'évolution.

AVANTAGE

L'intervention de la SOCAMA permet de limiter voire de supprimer la garantie personnelle de l'emprunteur (Prêt Express SOCAMA sans caution personnelle et Prêt Transmission-Reprise SOCAMA) et de bénéficier d'un taux préférentiel. Pour ces opérations, la SOCAMA bénéficie de la contre garantie du Fonds Européen d'Investissement. Le FEI gère ce programme pour le compte de la Commission Européenne dans le cadre de son plan pluriannuel en faveur des petites entreprises.

• AGRILISMAT :	
- frais de dossiers (dossier HT)	70,00 €
• Autres financements :	
- en pourcentage du montant	1,50%
- minimum	400,00 €
• Campagri :	
- montant inférieur à 30 000 €	31,00 €
- montant supérieur ou égal à 30 000 €	110,00 €
• Avance premiers honoraires :	
- taux	0%
- frais de dossier	Gratuit
• Crédit Accompagnement Promotion Immobilière :	
- minimum	1500,00 €
- maximum	7500,00 €
• Contrats et actes spéciaux :	
- ouverture de crédit court terme avec garanties réelles :	
- en pourcentage du montant	0,50%
- minimum	507,50 €

INTERVENTIONS SUR DOSSIERS DE PRÊT

• Frais d'inscription par véhicule gagé	40,00 €
• Ouverture dossier assurances emprunteur (décès, invalidité, incapacité temporaire)	Gratuit
• Etude pour délégation de contrat assurance emprunteur	Gratuit
• Frais d'aménagement au contrat de prêt (prêt modulable)	600,00 €
• Frais d'avenant au contrat de prêt :	
- pourcentage du capital restant dû	0,80 %
- minimum	300,00 €
• Transfert de prêt d'un compte à un autre	50,00 €
• Indemnités de remboursement anticipé sur prêt	Selon clause contractuelle
• Frais de prise de garantie nantissement de comptes-titres et de titres financiers	par dossier 100,00 €

GARANTIES

• Mainlevée de garantie et cession de rang	152,50 €
• Délégation de créance ou nantissement de contrat d'assurance-vie	285,00 €
• Frais de prise de garantie nantissement de comptes-titres et de titres financiers	par dossier 100,00 €

AUTRES PRESTATIONS

• Modification jour de prélèvement ou domiciliation d'échéance	50,00 €
• Délivrance d'attestation sur prêt	par document 20,84 € HT
• Demande de réédition tableau d'amortissement	par document 25,00 €
• Décompte de remboursement de prêt	50,75 €

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE⁽¹⁾

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement SécuriPro⁽²⁾ par an 59,00 €
(tarif applicable à compter du 1^{er} mars 2023)

INFO

SécuriPro assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou vol, en France comme à l'étranger et garantit, dans les limites prévues, le remboursement :

- du montant du préjudice subi en cas d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement suite à perte ou vol,
- des frais d'opposition et de refection des moyens de paiement perdus ou volés,
- des frais engagés pour le remplacement de vos clés et papiers en cas de perte ou vol simultanément aux moyens de paiement,
- du vol de la recette (espèces ou chèques) suite à une agression entre le local d'activité et la banque.

Pour déclarer un sinistre, appelez le 01 84 94 00 93 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h à 20h. Dans un délai de 10 jours ouvrés qui suivent la survenance du sinistre.

ASSURER VOTRE FAMILLE ET VOTRE ENTREPRISE⁽¹⁾

- Fructi-Facilités Pro⁽²⁾ Nous consulter
- Fructi-Facilités Agri⁽²⁾ Nous consulter

INFO

En cas de décès, d'accident ou de maladie entraînant une perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA) du chef d'entreprise, le capital versé dans le cadre des contrats Fructi-Facilités Pro et Agri permet le remboursement des sommes dues à la Banque Populaire au jour du "sinistre" au titre des crédits court terme utilisés⁽²⁾. Ainsi le remboursement des crédits (dans la limite du montant garanti par le contrat d'assurance) ne sera pas supporté par sa famille. Le reliquat éventuel est versé aux bénéficiaires désignés.

- Prévoyance Pro Plus⁽²⁾ Nous consulter

INFO

Le contrat Prévoyance Pro Plus garantit le versement d'une rente ou d'un capital, en fonction de la version choisie par l'assuré, en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) et le versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail (Incapacité Temporaire Totale de Travail). Ce contrat garantit également, en fonction de la formule choisie par l'assuré, le versement d'une rente en cas d'Invalidité Permanente Totale ou Partielle (IPT, ou encore la prise en charge des frais d'exploitation permanents (loyers et charges locatives, les factures d'eau, de gaz, d'électricité, les salaires et charges des employés, la taxe professionnelle, les cotisations)).

PRÉPARER VOTRE RETRAITE⁽¹⁾

- PER I (Plan Épargne Retraite Individuel)⁽¹⁾ Nous consulter

INFO

Le Plan Épargne Retraite Individuel⁽¹⁾ est un contrat d'assurance de groupe sur la vie à adhésion facultative, libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'APERP (le souscripteur) auprès de BPCE Vie (l'assureur). Une solution permettant de vous constituer une épargne responsable et de bénéficier d'une fiscalité incitative⁽³⁾ à l'entrée ou à la sortie du contrat, afin de disposer d'un complément de revenus à la retraite.

BÉNÉFICIER DE GARANTIES DE SANTÉ COMPLÉMENTAIRES⁽¹⁾

- Assur-BP Santé Pro⁽⁴⁾ Nous consulter

PROTÉGER ET MOTIVER VOS SALARIÉS⁽¹⁾

- Assur-BP Santé Collective⁽³⁾ (entreprises jusqu'à 20 salariés) Nous consulter

(1) Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur. (2) Contrat de BPCE Vie entreprise régie par le Code des Assurances. (3) Contrat assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le Livre II du code de la Mutualité. (4) Contrat assuré par BPCE Assurance, entreprise régie par le Code des Assurances.

INFO

Le contrat collectif à adhésion obligatoire Assur-BP Santé Collective est souscrit par l'employeur au profit de ses salariés et de leurs éventuels ayants droit affiliés. Le salarié peut étendre la couverture à ses ayants droit s'ils ne sont pas couverts à titre obligatoire. Le contrat est destiné à rembourser, en complément de la Sécurité sociale française, tout ou partie des frais de santé restant à la charge des assurés, en cas d'accident, de maladie ou de maternité. Ces garanties sont mises en œuvre en complément de la Sécurité sociale française, sauf exceptions prévues au tableau de garanties. Le produit respecte les conditions légales des contrats responsables.

ASSURER LA PÉRENNITÉ DE VOTRE ENTREPRISE ⁽¹⁾

- **Homme Clé +⁽²⁾**

Nous consulter

INFO

Ce contrat d'assurance a pour objet le versement d'un capital en cas de décès ou d'une perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA) d'un "homme clé" (essentiel à l'activité de l'entreprise). Le capital est versé à l'entreprise pour compenser la perte d'exploitation et/ou l'organisme prêteur de l'entreprise.

ASSURER VOS BIENS ET VOTRE EXPLOITATION ⁽¹⁾

- **Assur-BP Multirisque Pro⁽³⁾**

Nous consulter

Garantit votre responsabilité civile liée à votre activité, ainsi que les locaux professionnels et leur contenu.

- **Assur-BP Multirisque Association⁽³⁾**

Nous consulter

Propose une couverture complète de la responsabilité civile de votre association.

- **Assur-BP Multirisque Non Exploitant⁽¹⁾⁽³⁾**

Nous consulter

Permet de recevoir une indemnisation en valeur à neuf des locaux en cas de sinistre garanti.

- **Assur-BP Auto des Professionnels⁽³⁾**

Nous consulter

Pour assurer votre véhicule professionnel et son contenu, mais aussi le conducteur, les passagers et les tiers.

CONSEIL

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre Conseiller Clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION ⁽¹⁾

Les services ci-dessous ne sont plus commercialisés :

- **CERAMIK-Pro Prévoyance** Nous consulter
- **CERAMIK-Agri Prévoyance** Nous consulter
- **Fructi Pro Prévoyance** Nous consulter
- **Fructi Agri Prévoyance** Nous consulter
- **Fructi-Facilités Confiance Pro** Nous consulter
- **Fructi-Professionnel Santé** Nous consulter
- **Fructi-Professionnel Retraite** Nous consulter
- **Fructi-Agri Retraite** Nous consulter
- **PERCO** (Plan d'Épargne Retraite Collectif) Nous consulter
- **Santé Collective** (entreprises de plus de 20 salariés) Nous consulter
- **Allo Assistance Pro⁽²⁾** (cotisation annuelle) Nous consulter
- **Fructi Homme Clé⁽²⁾** Nous consulter

(1) Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur. (2) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des Assurances. (3) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.

INGÉNIERIE SOCIALE ET FINANCIÈRE

MOTIVER ET FIDÉLISER VOS SALARIÉS

- Participation, intéressement, PEE (Plan d'Épargne Entreprise) Nous consulter

AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DE VOS SALARIÉS

- Chèque de Table, CADO Chèque, CESU préfinancé
(Chèque Emploi Service Universel) Nous consulter
- Valorisation d'entreprise par étude 7500,00 €

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

- Document ponctuel d'information aux commissaires aux comptes
par dossier 120,00 € HT
- Gestion d'une succession Nous consulter

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL⁽¹⁾

Notre tarification s'entend hors frais éventuel pris par le correspondant.

RÈGLEMENTS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER (EXPORT)

INFO

Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés "share"⁽²⁾

VIREMENT NON SEPA⁽³⁾ REÇU

- En euros 16,50 €
- En devises⁽⁴⁾ 16,50 €

OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLE

ENCAISSEMENT D'EFFETS PAYABLES À L'ÉTRANGER⁽⁴⁾⁽⁵⁾

- Effet simple en euros ou en devises 25,00 €
- Frais de retour effet impayé 35,00 €

ENCAISSEMENT DE REMISES DOCUMENTAIRES⁽⁴⁾⁽⁵⁾

- Effet documentaire en euros ou en devises 55,00 €
- Avis de sort 25,00 €
- Frais d'impayé 35,00 €

CRÉDIT DOCUMENTAIRE À L'EXPORT

INFO

Mis en place dans le cadre des transactions internationales, le crédit documentaire est l'engagement d'une banque de payer un montant défini à une autre banque, contre la remise, dans un délai déterminé, de documents conformes.

- Commission de notification (Y compris modification montant à la hausse) : 0,10 %
- minimum 100,00 €
- Commission de confirmation, variable en fonction du pays Nous consulter
- Commission de paiement différé uniquement si confirmation, variable en fonction du pays Nous consulter
- Commission de levée de documents : 0,15 %
- minimum 130,00 €
- Commission de modification 100,00 €
- Pré-vérification de crédit documentaire à l'export ou commission d'urgence 50,00 €

INFO

• Depuis le 1^{er} janvier 2007, la communication du BIC⁽⁶⁾ et de l'IBAN⁽⁷⁾ est obligatoire pour tout paiement effectué dans l'Espace Économique Européen.

• Suite à l'entrée en vigueur de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, le 1^{er} novembre 2009, tout virement, en euros ou dans l'une des devises de l'EEE⁽⁸⁾, à destination ou en provenance de l'EEE⁽⁸⁾, est désormais traité en frais partagés.

• En fonction du pays de la devise, l'encaissement immédiat est possible ou pas. Il convient de se renseigner avant d'engager l'opération.

CONSEIL

Nous vous conseillons de privilégier le virement au paiement par chèque ; les chèques tirés sur l'étranger comportent des risques d'impayés importants.

FRAIS ET COMMISSIONS DIVERS

- Commission d'examen de documents négociables auprès d'une autre banque 130,00 €
- Transfert de crédit documentaire : 0,125 %
- minimum 160,00 €

GARANTIES ET CAUTIONS REÇUES DE L'ÉTRANGER

- Frais de notification 100,00 €
- Commission de mise en jeu 100,00 €

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détail p.26). (2) S'ajoutent, le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou la banque du donneur d'ordre/tiré.(3) SEPA : Single Euro Payments Area (voir détail p.26). (4) Plus commission de change si opération en devises. (5) Plus frais d'expédition. (6) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE. (voir détail p.26) (7) S'ajoutent, le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou la banque du donneur d'ordre/tiré. (8) EEE : Espace Economique Européen (voir détail p.26)

PAIEMENTS À DESTINATION DE L'ÉTRANGER (IMPORT)

VIREMENT NON SEPA⁽⁴⁾ ÉMIS EN EUROS OU EN DEVICES ⁽¹⁾

- En agence 25,75 €
- Par télétransmission ou par Internet 15,00 €
- Supplément pour virement européen avec instruction particulière 20,40 €

CHÈQUES ÉMIS EN EUROS OU EN DEVICES ⁽¹⁾

- Paiement de chèque émis en euros ou en devises Nous consulter

OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLE

- Paiement d'effets en euros ou en devises ⁽¹⁾⁽²⁾ : 35,00 €
 - commission d'acceptation 20,00 €
 - commission d'encaissement (à charge du cédant étranger) 55,00 €
- Paiement de remises documentaires ⁽¹⁾⁽²⁾ : 50,00 €
 - commission d'acceptation 20,00 €
 - commission d'encaissement (à charge du cédant étranger) 75,00 €

FRAIS ET COMMISSIONS DIVERS

- Prorogation, impayé 35,00 €
- Protêt (frais réels en plus) 35,00 €

COMMISSIONS SUR SERVICES SPÉCIFIQUES

- Commission d'édition de chèque 20,00 €
- Recherches, interventions particulières, demande de retour de fonds 20,00 € HT
- Frais de recherches pris par les banques étrangères Frais banques étrangères

CRÉDIT DOCUMENTAIRE (IMPORT)

Aux commissions indiquées, il convient d'ajouter dans tous les cas, le paiement des commissions et frais facturés par les banques étrangères, des frais de port, télégrammes et autres frais engagés à votre demande.

- Commission d'ouverture (montant du CREDOC + tolérance) : 0,25 %
(Y compris modification montant à la hausse)
 - minimum 100,00 €
- Commission de modification 100,00 €
- Commission d'utilisation : 0,15 %
 - minimum 100,00 €
- Commission de paiement différé (par mois indivisible) : 0,15 %
 - minimum 80,00 €

FRAIS ET COMMISSIONS DIVERS SUR CRÉDIT DOCUMENTAIRE À L'IMPORT

- Frais pour irrégularités 100,00 €
- Frais d'annulation 80,00 €
- Frais pour rejet de documents 80,00 €

GARANTIES ET CAUTIONS ÉMISES SUR L'ÉTRANGER

- Frais de dossier :
 - dossier simple (sur facture) 100,00 €
 - dossier complexe (marché ou spécifique) 200,00 €
- Frais de modification 90,00 €
- Frais de mainlevée 35,00 €
- Frais d'étude 90,00 €
- Frais d'émission d'aval 75,00 €
- Bon de cession 50,00 €
- Commission de mise en jeu 85,00 €
- Caution pour absence de document 100,00 €

(1) Plus commission de change si opération en devises. (2) Plus frais d'expédition.

INFO

• Un virement est considéré comme virement européen sous réserve qu'il soit : libellé en euro, à destination ou en provenance de l'un des pays de l'Espace Économique Européen⁽¹⁾, en frais partagés entre le donneur d'ordre et le bénéficiaire. L'IBAN⁽²⁾ et le BIC⁽³⁾ doivent être correctement renseignés. Le tarif du virement européen est identique à celui du virement en France.

• Le SEPA (Single Euro Payments Area)⁽⁴⁾ émane d'une volonté de la Communauté Européenne de créer un espace harmonisé des paiements permettant aux consommateurs d'effectuer des règlements selon les conditions techniques, juridiques et tarifaires identiques.

• Les cartes, les virements (SCT Eurovirement SEPA) et les prélèvements (SDD Europrélèvement SEPA) sont concernés par cette harmonisation sous réserve pour le virement et le prélèvement, d'être libellé en euro et de reprendre le BIC⁽³⁾ et l'IBAN⁽²⁾ dans les coordonnées bancaires et que les banques soient adhérentes SEPA⁽⁴⁾.

• Pour tout paiement à l'étranger (virement international émis), les frais liés à l'opération peuvent être partagés, soit pris en charge par vous-même, soit par le bénéficiaire.

OPÉRATIONS EN DEVISES

• Commission de change (devises) :		0,05 %
- minimum		15,50 €
- maximum		250,00 €
• Frais de tenue de compte en devises	par an	80,00 €
• Achat/vente de devises en Bourse au comptant		30,00 €
(cours de référence Banque Populaire Occitane en vigueur le jour de la transaction)		
• Ordre limite		5,00 €
• Avance en devises :		
- frais de dossier		50,00 €

OPÉRATIONS DE COUVERTURE DE CHANGE**TERME FIXE, À PRÉAVIS OU ÉVOLUTIF**

• Souscription, prorogation		40,00 €
• Levée anticipée⁽⁵⁾		20,00 €
• Flash infos devises Hebdollars		Gratuit
• Autres produits de couverture du risque de change		Nous consulter

AUTRES FRAIS

• Frais de message Swift	par message	25,00 € HT
• Frais de transmission courrier en recommandé		11,00 €
• Frais lettre suivie		7,00 € HT
• DHL FRANCE		25,00 € HT
• DHL INTERNATIONAL		40,00 € HT
• Chronopost		20,00 €
• Virement urgent, copie Swift⁽⁶⁾ ou fax d'une copie Swift		15,00 € HT
• Portail Trade Internet (accès)		Gratuit

ACCOMPAGNEMENT À L'INTERNATIONAL

Vous recherchez des informations sur un marché à l'étranger, des partenaires étrangers (clients ou fournisseurs), vous désirez disposer d'une présence locale pour faciliter et gérer vos encaissements, obtenir des conseils juridiques et fiscaux, créer et gérer une filiale à l'étranger : notre filiale d'accompagnement à l'international propose toute une gamme de services sur mesure. N'hésitez pas à nous contacter.

INFO

À savoir : tout compte ouvert en devises ne peut faire l'objet de retraits ou versements en espèces.

(1) EEE : voir détail p. 26 (2) IBAN : International Bank Account Number. (3) BIC : Bank Identifier Code. (4) SEPA : voir détail p. 26. (5) Plus commission de change si opération en devises. (6) SWIFT : Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication. Le réseau Swift est un réseau interbancaire international qui permet des échanges de messages normalisés, sécurisés et authentifiés entre établissements.

Zone EEE : Espace Economique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Cité du Vatican, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

Zone EURO : constituée par les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie et Slovénie.

RÉSoudre UN LITIGE - EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

La volonté de la Banque Populaire Occitane est de vous apporter en permanence la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute. Vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

1- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence ou e-agence est le premier interlocuteur pour répondre à votre réclamation.
2- Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au Service Relations Clients de votre banque :

- Par courrier :
 BANQUE POPULAIRE OCCITANE - Service Relations Clients
 Avenue Maryse Bastié BPI9 - 46022 CAHORS CEDEX
- Par Internet : www.banquepopulaire.fr/occitane
 Rubrique «NOUS CONTACTER» puis «Effectuer une réclamation»
- Par téléphone : 05 81 22 00 00 (Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur; accessible du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h)

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation. Toutefois si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date de réception de votre réclamation). Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du service relations client, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur du crédit aux entreprises** (entreprises, créateurs, chef d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCl professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance-crédit.

- Par Internet (contact dans les 48H) : Dossier à remplir en ligne sur le site <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes-titres.

- Par Internet :
<https://www.amf-france.org>

- Par courrier :
Médiateur de l'AMF,
Autorité des Marchés Financiers
17 Place de la Bourse
75082 Paris Cedex 02

- **Pour les Entrepreneurs individuels exclusivement** (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) : **le médiateur bancaire** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire hors produits financiers, assurances, octroi de crédits ou découverts.

- Par Internet :
<https://www.mediateur-fnbp.fr/>

- Par courrier :
Madame la Médiateure auprès de
la FNBP - Fédération Nationale
des Banques Populaires
20 / 22 rue Rubens
75013 PARIS

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE

- **Le Service clientèle ALODIS :**

Depuis la France, au 05 81 22 00 00 (numéro non surtaxé)

Depuis l'étranger, au +(33)5 81 22 00 00

(coût variable en fonction du pays de l'opérateur)

du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h.

- **Le site Internet www.banquepopulaire.fr/occitane**



E078657

BPCE Vie

Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros.
Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris
Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Natixis Interépargne

Société anonyme au capital de 8 890 784 euros - RCS Paris 692 012 669.
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

BPCE Assurances

Société anonyme au capital de 61.996.212 euros,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, N° SIREN 350 663 860,
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 88 avenue de France, 75013 Paris.

BPCE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 173 613 700 euros.
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès-France, 75201 Paris cedex 13 - 493 455 042 RCS Paris.
BPCE, intermédiaire en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 08 045 100.

BCPE Assurances IARD

Société anonyme au capital social de 61 996 212 euros
Entreprises régies par le code des assurances - 350 663 860 RCS Paris
Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Allo Assistance Pro est un contrat d'assistance géré par **MONDIAL ASSISTANCE FRANCE SAS**
Siège Social : 54, rue de Londres, 75394 Paris Cedex 8.
490 381 753 RCS Paris

Entreprise régie par le Code des assurances

Banque Populaire Occitane : Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit – Intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 022 714 – 560 801 300 RCS Toulouse. Siège social : 33-43, avenue Georges Pompidou 31130 BALMA. Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE S.A. (SIRET 493 455 042) titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB délivré par l'ADEME.
Crédits photos : © iStockphoto by Getty Images.

